

ABDELATIF KERZABI [*]

Crise de l'économie algérienne : "activité marchande et production"

L'expression "Crise de l'économie Algérienne" utilisée dans tous les discours aujourd'hui, semble désigner une situation nouvelle que connaît l'Algérie. Elle paraît nouvelle parce qu'elle se fait sentir à travers les pénuries, le chômage, l'inflation et autres signes. Ce sont ces manifestations qui permettent au citoyen de se faire une opinion sur l'état de santé de la nation et par là, d'une pratique Etatique (pouvoir). Pourtant, tout le monde s'accorde à dire que cette crise a commencé avec la baisse des prix des hydrocarbures. Dans ce cas, signes de la crise et prix des hydrocarbures sont liés. Cette liaison nous montre une certaine incapacité de notre économie à transformer une richesse financière (rente pétrolière) en capacité productive diversifiée pouvant réduire notre dépendance vis-à-vis d'une ressource naturelle épuisable.

Dix années avant la crise, la charte nationale de 1976 définissait les moyens propres à assurer le développement par la création d'un marché interne qui "met l'économie à l'abri des fluctuations de la conjoncture mondiale, permet de soutenir le démarrage de l'industrie nationale et prépare le passage à l'exportation des produits élaborés". De ce point de vue, si le citoyen a senti les effets de la crise au lendemain de la chute des prix du pétrole alors, cette crise est bien antérieure à la baisse de nos recettes externes. Elle était latente.

Une économie en crise est une économie qui n'arrive pas à dégager en son sein les éléments de sa propre reproduction. Notre société a fonctionné par la réalisation de gains d'exportation importants. Elle a fonctionné par injonctions massives de monnaie soumises à une stratégie de développement. Ainsi cette monnaie provenant d'une activité rentière est distribuée sous forme de revenus ou sous forme de capital. Le lieu de cette distribution est cet ensemble d'entreprises publiques qui s'est constitué à travers le territoire national. L'entreprise est devenue le lieu d'exécution des fonctions politiques et économiques de l'Etat. C'est l'entreprise qui offre le travail, le logement, les soins... etc. Les entreprises ne se hiérarchisent pas en fonction de leurs performances économiques (production, surplus), mais en fonction de cette distribution : telle entreprise est meilleure que l'autre parce qu'elle offre le logement ou autres avantages sociaux. Plus encore, la valorisation des cadres gestionnaires se fait sur cette base : tel cadre est compétent parce qu'il arrive à répondre aux exigences sociales de son personnel. La logique économique veut que l'entreprise reconstitue en fin de cycle l'argent qui lui a été avancé au départ. La lecture des

comptes des différentes entreprises prouve que rien en est de cette logique. Le secteur industriel hors hydrocarbures n'a pas reconstitué le capital qui lui a été avancé (voir tableau n° 1).

TABLEAU N° 1 – RENTABILITE DU SECTEUR INDUSTRIEL (10⁹ DA)

Industrie hors hydrocarbures	1980	1981	1982	1983
A : Capitaux avancés	20,3	24,2	27,5	34,1
B : Excédent net d'exploit.	-1,1	-0,5	-0,8	-1,8
B/A en %	-5,4	-2	-5	-5,5

Source : Calculs effectués à partir des comptes économiques O.N.S. 1987.

Au lieu de reproduire le capital avancé, l'industrie nationale le consomme. Par rapport à la valeur, le secteur industriel consomme les éléments constitutifs de cette valeur sans les reconstituer. Il consomme la valeur des instruments de travail (investissements), de l'objet de travail (matières) et distribue des salaires. Même en considérant l'aspect physique de la production, celui-ci a été largement en deçà des moyens mis en oeuvre. Entre 1979 et 1982, la croissance des capacités nouvelles de production a été de 14 % par an, alors que la production due à ces nouvelles capacités n'a crû que de 6,7 %. Les niveaux de production faibles dans plusieurs secteurs sont atteints par l'importation de l'essentiel des éléments nécessaires à l'activité productive : investissements, biens intermédiaires, matières... etc. Dans ce cas l'industrie est devenue le lieu où se réalisent des marchandises produites ailleurs (autres pays). Pour ne prendre que le cas des industries sidérurgiques, métalliques, mécaniques et électriques, 100 dinars de production nécessitaient :

- 60,1 dinars d'importation en 1980 ;
- 62,2 dinars d'importation en 1981 ;
- 49,7 dinars d'importation en 1982 .

Lorsqu'on constate ces faiblesses, on peut dire que la logique productive qui est à la base de la logique économique (production d'un surplus résultant d'une activité productive) est absente. C'est une logique de répartition. Cette logique a été possible grâce à la transformation des hydrocarbures en monnaie sur le marché mondial. C'est cette activité marchande qui est génératrice d'un surplus particulier dont le volume ne résulte pas d'une augmentation de la productivité, mais de la position qu'ont des pays exportateurs de cette manière sur le marché mondial (voir tableau n° 2).

	1972	1978	Variation %
Pétrole brut	7 708	6 347	-3
Gaz et condensat	22 681	15 924	-6
Raffinage	6 000*	2 560	-8

(*) Chiffre de 1967.

Source : M. Mekideche, le secteur des hydrocarbures. OPU 1983. p. 115-116.

Ce surplus est donc une rente dont le volume n'est pas déterminé par l'intervention du bénéficiaire, ce dernier n'ayant aucune prise sur cette activité marchande qui lui est subordonné. L'Etat utilise cette rente à des fins de répartition, plus encore, sa légitimité en dépend. La société se reproduit par un élément non produit, mais réalisé sur les marchés externes.

L'histoire des pays occidentaux est l'histoire de cette activité marchande qui s'est reconvertie en activité productive (reconversion du capital commercial en capital productif) pour s'opposer à l'hégémonie des Etats sur l'activité marchande. Aux XV et XVI siècles, quand en Europe, le commerce était florissant sous l'impulsion des monarchies, l'accumulation du capital et l'industrie régressaient. Ce n'est qu'à partir du XVII siècle que certaines industries se développèrent à la suite des révoltes de la bourgeoisie locale contre certaines monarchies (Espagne, Italie, Belgique...). La logique économique est causée par cette reconversion des marchands en industriels opposés aux Etats qui impulsaient le commerce pour s'approprier les marges.

La rente pétrolière n'a pas suffi à couvrir les besoins de financement de l'économie nationale. La dette extérieure va le faire. Jusqu'en 1979, l'industrie à elle seule consomme plus de 90 % des crédits externes. Le secteur des hydrocarbures en consomme 60 % (voir tab. n° 3).

TABLEAU N° 3
ENDETTEMENT EXTERNE SECTEUR
INDUSTRIEL 1971 A 1979
(en 10⁶ DA)

Total industrie dont :	52 067
Industrie hors hydrocarbures	20 448
Hydrocarbures	31 619

Ce chiffre témoigne de la volonté de l'Etat à renforcer cette activité marchande. On dira même que le secteur des hydrocarbures est tourné vers l'extérieur. Les dépenses en devises de ce secteur (investissements, remboursement de la dette) par rapport à ses recettes (exportations, emprunts) ont atteint 50 % en fin 1978. L'absorption de nos ressources externes par ce secteur s'est faite au détriment des autres activités.

La décennie 1980 inaugure une période de desendettement (moins de 5 % de la PIB entre 1970 et 1979). Nos ressources vont connaître une nouvelle orientation. Elles sont affectées à l'accumulation, la consommation et aussi aux remboursements des crédits extérieurs. Cette triple affectation va contraindre la croissance économique jusqu'à basée sur l'accumulation industrielle. Le volume de la dette diminue jusqu'en 1984. Il passe de 18,6 milliards de dollars en 1980 à 13,8 milliards en 1984. L'investissement industriel qui représentait plus de 60 % de l'investissement total entre 1970 et 1979 a diminué de presque la moitié entre 1980 et 1984 (32,5 %). Quant aux investissements liés à l'infrastructure économique et sociale (santé, transport, logement...), leurs taux ont nettement augmenté (plus de 60 % de croissance entre 1980 et 1984). Selon l'Etat, il s'agit de faire progresser les secteurs "retardataires". Cette nouvelle orientation des investissements présage une nouvelle politique économique. Celle-ci a été possible grâce à l'augmentation de nos ressources extérieures, dues bien sûr à la rente pétrolière (voir tab. 4).

TABLEAU N° 4
en milliards de dinars

	1970-1979	1980-1984
Recettes pétrolières	113	211

Source : Statistiques O.N.S.

Alors que nos recettes étaient de 113 milliards de dinars entre 1970 et 1979 soit dix années, elles augmenteront de 87 % en cinq années seulement.

Cette nouvelle politique va être à l'origine d'une plus grande dépendance de l'appareil productif pour son renouvellement et son extension ainsi que les tensions générées par l'état de développement des autres secteurs, notamment les biens d'équipement et les intermédiaires (ciment, fer,...) L'importation de ces derniers biens va augmenter de presque 60 % pour la période du premier plan quinquennal. Une autre démarche de cette politique a consisté en la réorganisation des structures économiques et leur assainissement. Ainsi les plus grandes entreprises ont été restructurées selon le produit, l'activité ou la région. L'assainissement consistait à doter les entreprises en ressources financières afin de réduire leurs déséquilibres, celles-ci (entreprises) ont continué pourtant à être déficitaires.

L'Algérie va poursuivre dans cette nouvelle orientation jusqu'à la chute des prix du pétrole en 1986. Les pouvoirs publics vont tout de suite répondre par des restrictions drastiques sur les importations (voir tab. n° 5).

TABLEAU N° 5
RECETTES EXTERIEURES ET IMPORTATIONS (1985-1987) (millions de dinars)

	1985	1986	1987	1987/1985
- Recettes pétrolières	46 786	21 438	20 479	-56 %
- Importations dont :	49 492	43 393	34 102	-31 %
- Produits destinés à l'industrie	16 270	14 744	12 065	-26 %
- Biens d'équipement	15 718	13 656	9 252	-41 %
- Alimentation et biens de consommation	17 367	14 993	12 784	-26 %

Source : Statistiques O.N.S.

Les effets de la baisse de nos importations vont se traduire sur l'activité des entreprises. En 1989, presque 60 % de ces entreprises ont été concernées par les ruptures de stock. Les secteurs de la chimie et des I.S.M.M.E (Industries Sidérurgique, Métallurgique, Métallique, Mécanique et Electrique) sont les plus touchées avec respectivement 98 % et 77 %. Presque 80 % des entreprises se sont arrêtées pour une durée allant jusqu'à 10 jours. Cette liaison importation-production nous permet de dire, qu'après vingt ans de développement, l'économie nationale n'a pu s'autonomiser par rapport au marché mondial. Le projet d'indépendance économique qu'on brandissait dans tous les discours n'a finalement pas abouti. Cependant les restrictions n'ont pas touché uniquement les importations. On peut noter la réduction de la demande intérieure par la limitation des subventions pour certains biens, la réduction des dépenses publiques, les compressions de personnels... etc. Malgré ces restrictions, l'endettement extérieur augmente et change de structure (voir tab. n° 6).

TABLEAU N° 6
EVOLUTION ET STRUCTURE DE LA DETTE
(milliards dollars V.S.)

Dettes Extérieures	1985	1986	1987	1988	1989
- Moyen et long terme	13,4	16,1	19,1	18,6	20,2
- Court terme	1,8	3,1	3,7	3,6	3,8
TOTAL	15,2	19,2	22,8	22,2	24
- Principal	3,25	3,53	3,63	4,55	41,8*
- Intérêts	1,54	1,60	1,64	1,91	14,9*
Service de dette	4,79	5,13	5,27	6,46	56,7*

(*) En milliards de dinars algériens

Source : Banque Mondiale, F.M.I. rapportée par H. BENHAMZA, El-Moudjahid du 10 Juin 1990.

Le poids de la dette à court terme qui a augmenté de manière sensible à partir de 1985 témoigne de l'intervention massive de nos entreprises sur ce type de crédit. L'accès aux marchés financiers se durcit à

l'inverse des crédits commerciaux qui reviennent plus chers (surcoûts et surfacturation). La pression de la dette extérieure sur l'économie nationale apparaît dans le rapport entre le service de la dette et les exportations (voir tab. n° 7).

TABLEAU N° 7

	1985	1986	1987	1988	1989
Service de la dette / export.	35 %	59 %	54 %	78 %	74 %

Pour survivre, notre économie nationale doit se contenter seulement de 25 % des exportations.

Le citoyen algérien va sentir les effets de cette crise dont les causes sont bien antérieures à 1986. Un nouveau gouvernement est formé et entame dès son installation de nouvelles mesures qualifiées d'"Issue à la crise". Pour notre part nous retiendrons deux lois qui, nous semble-t-il donneront une nouvelle configuration à l'économie nationale : la loi sur la monnaie et le crédit et la loi sur les grossistes et concessionnaires.

La première loi tente de réhabiliter les fonctions de l'Institut d'Emission et encourager les mouvements des capitaux avec l'étranger. Le premier aspect de cette loi vient instaurer une rigueur dans la gestion des ressources monétaires et financières. Jusqu'à l'application de cette loi, la distribution des revenus qui alimentaient la demande se faisait sans contrepartie productive. Ainsi plus de 100 milliards de dinars représentent la dette du Trésor vis-à-vis de la banque centrale et ce malgré les remboursements et restructurations. A cette somme s'ajoutent plus de 80 milliards de dinars au titre de l'endettement de l'appareil productif. Ces montants distribués face à une offre locale rigide à un prix administré provoque des pénuries et l'installation du marché parallèle dont les profits sont de loin supérieurs aux activités productives. On estime qu'il y a trop d'argent qui circule (la planche à billets a tiré plus de 200 milliards de dinars en 20 ans).

Pour finir avec cette situation, l'Institut d'Emission va d'une part exiger une contrepartie réelle (production) contre tout argent avancé à imposer au trésor le remboursement de sa dette d'autre part. L'application de ces principes va exiger des institutions monétaires et financières de fonctionner sur la base de l'orthodoxie financière (chapitre V, article 92). Ainsi les secteurs économiques vont être contraints par la monnaie. Seules les entreprises jouissant d'une solvabilité et d'une rentabilité pourront accéder aux crédits. Pour permettre aux entreprises d'être rentables, l'Etat autorise les augmentations de prix (jusqu'à concurrence des prix parallèles). Dans ce cas l'Etat autorise la dépréciation de la monnaie. Cette dépréciation qui intervient en période de récession économique s'explique par la surliquidité de l'économie faisant face à

une baisse de l'offre interne (diminution de la production et de l'importation). Autoriser cette liberté des prix, c'est alimenter la spirale inflationniste d'une part, et faire preuve d'une certaine incapacité à relancer l'activité réelle (production) d'autre part. Toutes les grèves enregistrées, aujourd'hui avancent comme première revendication, l'augmentation des salaires pour rehausser le pouvoir d'achat. Ajoutons à cela les dévaluations successives de la monnaie nationale qui supposent une production locale diversifiée et relativement indépendante du marché mondial, se heurte aux nécessaires importations qui cette fois-ci reviennent plus chères. Les dévaluations renchérissent les importations et encouragent les exportations. Toute manipulation sur la parité du dinars ne fait que gonfler les coûts déjà importants de notre production nationale. Aussi, on ne peut s'attendre à un changement de la structure des exportations (jusque-là dominée par les hydrocarbures et dont le prix est fixé sur le marché mondial) que par la relance des activités de production. C'est l'objectif de tout le deuxième aspect de cette loi qui encourage l'importation des capitaux. Ces derniers seront investis dans des activités productives concurrentielles. Les transferts en devises vers l'extérieur se feront sur la base des gains d'exportation et ceci pour préserver l'équilibre des changes. Encore une fois, si ces activités auront besoin d'importer la quasi-totalité de leurs inputs de l'étranger devant un dinar dévalué, les marges réalisées ne seront que minimales et leur transfert à l'extérieur ne ferait que les minimiser davantage.

La seconde concerne les importateurs qui auront la possibilité d'utiliser leurs propres moyens de paiement en devise pour l'achat de biens à l'étranger. Ces produits seront cédés aux consommateurs en dinars mais au prix pratiqués sur les marchés parallèles.

Etant donnée, l'inégalité des revenus entre algériens, l'accès à ces biens ne change en rien la répartition des revenus. Il est toutefois certain qu'elle (cette loi) limite l'action des rentiers installés dans les structures de l'Etat. Mais ceux-ci ayant déjà accumulé de l'argent sans effort ne peuvent prétendre à une meilleure situation où l'activité commerciale est privilégiée à l'activité productive. Nous assistons à l'émergence d'une activité marchande (constituée de rentes accumulées) indépendante de l'Etat qui ne peut se reconvertir en activité productive que si l'Etat entrave l'accumulation du capital marchand. Mais si l'Etat est marchand ?

Janvier 1991

Notes

[*] Maître Assistant à l'Institut des Sciences Economiques de Tlemcen.

